Étude – traitement des rejets de substances toxiques : traitement par stripping

Cette étude vise à mettre à disposition des coûts de référence des actions à mener pour la réduction des rejets de substances toxiques par traitement par stripping.

DÉFINITION

Il s'agit d'une opération pour laquelle un soluté gazeux est chassé de l'eau par l'action d'un autre gaz appelé gaz laveur et dont le rôle est de provoquer dans la phase gazeuse une chute de la pression partielle du constituant à éliminer et d'entraîner ainsi son **dégazage**.

SUBSTANCES CONCERNÉES :

Le stripping est souvent mis en œuvre pour le traitement des composés volatils. Ces produits peuvent être issus des matières premières consommées sur le site ou être générés en tant que sous-produits. Dans le cadre de l'étude, les substances concernées sont :

- Benzène
- Bhloroforme
- 1,2 dichloéthane
- Bichlorobenzène
- Tétrachloroéthylène
- Trichloéthylène
- Toluène
- Xylène
- BTeX
- Hydrocarbures légers
- Le stripping des HAP est appliqué en dépollution de sol et donc peut être une solution sur les effluents (HAP les plus volatils : anthracène,…)

SECTEURS CONCERNÉS :

Le traitement par stripping peut concerner toutes les activités qui utilisent ou qui produisent (en produit fini, sous-produit ou en déchet) des composés volatils.

Dans le cadre de l'étude, il peut être mis en œuvre dans les secteurs d'activité suivants :

- Les sites de mélange et conditionnement des produits pétroliers
- Les sous-secteurs de la chimie
- La chimie organique
- Le raffinage
- Tout autre secteur utilisant des solvants ou composés dérivés du pétrole

COÛTS DE RÉFÉRENCE :

Les coûts de référence correspondent à des coûts d'investissement estimés par tranche de débit d'eau polluée à traiter. Les coûts de référence sont estimatifs.

Débit à traiter	En cas d'achat hors bâtiment
$< 1\ m^3/h$	**150 – 200 K€ HT**
1 à $5\ m^3/h$	**200 – 300 K€ HT**
5 à $10\ m^3/h$	**300 – 600 K€ HT**